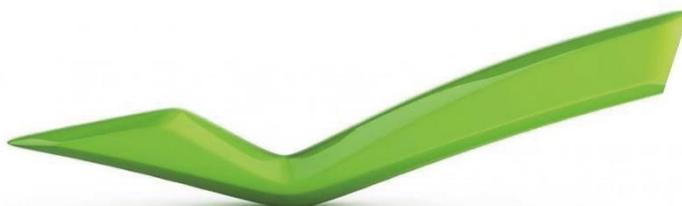


DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



Ceyreste



Qu li va, li rèsto

07/02/2019

Note de synthèse

Article L.2312-1 du CGCT : « Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. »

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

NOTE DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Incertitude, voilà sans aucun doute, dans la France de 2019, le mot symbolisant le mieux l'état d'esprit des Collectivités Territoriales à l'aube de ce nouvel exercice budgétaire.

Incertitude quant aux conditions de baisse puis de suppression de la Taxe d'Habitation.

Incertitude quant aux Dotations de l'Etat.

Incertitude quant aux nouveaux efforts qui seront demandés aux Collectivités.

Dans ce contexte difficile, Ceyreste, encore une fois, s'en sort bien. C'est là la récompense d'une gestion, ambitieuse mais serrée, des deniers publics. C'est surtout le fruit des choix raisonnables et éclairés que nous avons engagés ces dernières années, ménageant les intérêts des Ceyrestens et faisant cas des contraintes qui pèsent sur notre réalité quotidienne.

Les élus ont ainsi marqué leur volonté ; les services municipaux ont su, quant à eux, appliquer concrètement et efficacement ces nouvelles pratiques, avec toute notre confiance.

Confiance, voilà sans aucun doute le mot symbolisant le mieux l'état de nos finances et de nos engagements pour les exercices à venir.

Pour le Maire, l'Adjoint au Maire délégué aux Finances

Jean-Paul GALLERAND

Table des matières

INTRODUCTION	1
RETROSPECTIVE 2018	3
<u>EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	3
<u>EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	5
<u>ANALYSE GLOBALE ET RATIOS</u>	6
LES RATIOS OBLIGATOIRES	6
TABLEAUX ET ANALYSE DES INDICATEURS FINANCIERS	9
<u>PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018</u>	12
<u>PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018</u>	13
BUDGET 2019 ET PROSPECTIVE	13
<u>DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2019</u>	14
<u>RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2019</u>	15
<u>DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2019</u>	15
<u>RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2019</u>	16
<u>PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT</u>	18
CONCLUSION	18

RETROSPECTIVE 2018

En attendant les résultats définitifs qui seront arrêtés lors du vote du prochain Compte Administratif, il est d'ores et déjà possible de dresser un bilan provisoire de l'année 2018, bilan positif malgré, d'une part, les importants investissements réalisés cette année et, d'autre part, les coûts de Fonctionnement induits par ces nouveaux équipements.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Nature (Libellé)	Réalisé 2017	Estimation du réalisé 2018
CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES (Chapitre 011)	1.042.818 €	1.316.668 €
FRAIS DE PERSONNEL (012)	1.460.411 €	1.406.353 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS (014)	171.994 €	234.117 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	319.004 €	327.000 €
CHARGES FINANCIERES et EXCEPTIONNELLES (66 et 67)	37.673 €	36.909 €
DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	3.031.902 €	3.320.895 €

CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES (011)

L'évolution des dépenses de Fonctionnement au cours de l'exercice 2018 est essentiellement imputable au Chapitre 11, avec une hausse de 273 K€ sur les 288 K€ constatés au total des dépenses réelles de Fonctionnement. Cette évolution s'explique et se justifie par différents phénomènes :

- Une hausse des dépenses de fluides (électricité, eau, carburant), pour près de 50 K€, hausse qui n'en est en fait pas une, car des dépenses de 2017 ont été facturées en 2018. En effet, ces dépenses ne peuvent être engagées budgétairement au préalable car nous n'en connaissons pas les montants avant réception de la facture correspondante. Quand on lisse les dépenses sur les trois derniers exercices, on constate une stabilité des consommations.
- Une augmentation sensible des frais de maintenance, pour 100 K€, du fait de la mise en place de nouvelles installations technologiques (climatisation, ascenseur, alarme, porte automatique) dans les bâtiments communaux rénovés ou créés (Hôtel de ville, Centre Technique Municipal, Pôle Sécurité, Ecole Jean d'Ormesson).
- La prise en charge, sur cet exercice, de deux années (2017 et 2018) en ce qui concerne l'assistance technique de l'ONF pour le respect des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), ainsi qu'un accent particulier sur ces OLD, qui s'imposent à la Commune comme aux particuliers, ce qui représente en tout une hausse de 50 K€.
- Des travaux d'entretien des Bâtiments Communaux jusqu'ici acceptés par le Trésorier en Section d'Investissement, mais qui sont désormais imputables en Fonctionnement (+ 20 K€)
- Un recours accru aux prestataires de services, pour assumer des missions techniques, par exemple d'entretien d'espaces verts ou de petites réparations (+ 45 K€).

Ces 5 éléments représentent à eux-seuls 265 K€ des 273 K€ d'augmentation au Chapitre 011.

FRAIS DE PERSONNEL (012)

Cette année encore, malgré des contraintes conjoncturelles fortes (suppression des emplois aidés, augmentation du point d'indice, évolutions de carrière des agents, réussite aux concours, mise en place du RIFSEEP et du PPCR, revalorisation du régime indemnitaire des agents, etc ...), la Commune réussit à enregistrer une baisse de près de 4% de ses dépenses de personnel, alors même que notre ratio de masse salariale était déjà au plus bas : Avec moins d'un agent municipal pour 100 habitants, Ceyreste fait partie des Communes les plus économes en matière de personnel, probablement parmi les 5 premières du Département. C'est là une situation parfois difficile à tenir, mais la faiblesse de nos ressources de fonctionnement nous y oblige. Ce n'est pas seulement une contrainte prise en compte, mais bien un choix responsable de l'équipe municipale qui veille à ne pas bloquer et pénaliser la Commune pour les années à venir.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET PENALITE SRU (014)

Comme annoncé dans le DOB 2018, ce Chapitre augmente logiquement. En effet, composé essentiellement de nos contributions obligatoires au bénéfice de l'Etat et de la Métropole, il a augmenté sous l'effet de deux phénomènes :

- Une augmentation de notre pénalité au titre de la Loi SRU (logements sociaux), la Commune se trouvant désormais carencée (et non plus seulement déficitaire) par une décision du Gouvernement, ce qui implique une hausse de 42 K€ (114 K€ en 2018 contre 72 K€ en 2017)
- De nouvelles compétences transférées à la Métropole, conformément à la Loi NOTRe, ce qui entraîne une augmentation de notre Attribution de Compensation de 16 K€ (112 K€ en 2018 contre 96 K€ à l'exercice précédent)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)

Ce chapitre est globalement stable par rapport à l'exercice précédent (+ 8000 €) et retrouve un niveau conforme au fonctionnement de la Collectivité, avec notamment une subvention plus stable (70 K€) au bénéfice du CCAS.

CHARGES FINANCIERES (66)

La Commune n'ayant pas contracté d'emprunt en 2018, il est logique que ce chapitre baisse. Des taux négociés au plus bas, en taux fixe et sur des durées adaptées, le choix municipal en la matière est clairement celui de la sécurité.

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Nature (Libellé)	Réalisé 2017	Estimation du réalisé 2018
ATTENUATION DE CHARGES (013-6419)	8.790 €	1.900 €
PRODUITS DE SERVICES, DOMAINES ET VENTES (70)	245.708 €	363.435 €
IMPOTS ET TAXES (73)	2.410.702 €	2.548.951 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (74)	510.065 €	510.117 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	139.475 €	94.817 €
PRODUITS FINANCIERS (76)	17 €	21 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	28.225 €	1.026.665 €
RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	3.342.985 €	4.545.910 €

UNE AUGMENTATION DES RECETTES, SYMBOLE DU DYNAMISME FINANCIER DE LA COMMUNE

L'écart constaté entre les deux exercices 2017/2018 correspond essentiellement à l'encaissement, en cours d'exercice, de la cession du terrain des Devens à la Sogima. En effet, conformément aux règles de la Comptabilité publique, cette recette (pourtant d'Investissement) doit être inscrite au Compte Administratif en Section de Fonctionnement (au Chapitre 77 – Produits exceptionnels), alors qu'elle était inscrite au BP 2018 en Investissement au Chapitre 024. Il est parallèlement procédé à une opération d'ordre (Chapitre 042 et 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections), afin que cette recette soit bien prise en compte finalement en Investissement.

En faisant abstraction de ce mouvement comptable, l'évolution de nos recettes de fonctionnement est en hausse (+ 6 %, soit 202 K€), hausse portée essentiellement par la fiscalité (sans augmentation des taux communaux) pour 138 K€ et des recettes nouvelles comme par exemple la location des locaux de la Chambre Funéraire (48 K€ annuels).

TAXES FONCIERES ET D'HABITATION

EVOLUTION DES TAUX DES 3 TAXES						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%
Foncier bâti	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%
Foncier non-bâti	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%

La stabilité, depuis plus de 10 ans, des Taux des 3 taxes communales, constitue un acte remarquable et rare dans le paysage des Collectivités Territoriales. Elle est la marque d'une volonté forte de ne pas faire peser sur les foyers ceyrestens une plus forte pression fiscale, par ailleurs suffisamment abondée par une valeur locative moyenne de haut niveau.

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

LES RATIOS OBLIGATOIRES

Pour les Communes de plus de 3500 habitants, les données synthétiques sur la situation financière de la Commune, prévues à l'article L2313-1 du CGCT, comprennent 11 ratios définis à l'article R2313-1. Toutefois, le ratio n°8, qui correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé (Source : Rapport 2016 de la DGCL – Chapitre 4, pages 41 à 48).

- ▶ **Ratio 1** = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.
- ▶ **Ratio 2** = Produit des impositions directes/population : (recettes hors fiscalité reversée).
- ▶ **Ratio 3** = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)/ population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- ▶ **Ratio 4** = Dépenses d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.
- ▶ **Ratio 5** = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).
- ▶ **Ratio 6** = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- ▶ **Ratio 7** = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.
- ▶ **Ratio 9** = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.
- ▶ **Ratio 10** = Dépenses d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.
- ▶ **Ratio 11** = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

RATIOS 2018	CEYRESTE 4.539 hab	Communes de la strate (3500 à 5000 hab)
1 - DRF/Pop	731 € / hab	846 € / hab
2 – PI / Pop	447 € / hab	450 € / hab
3 – RRF / Pop	1001 € / hab	1035 € / hab
4 – DE / Pop	601 € / hab	371 € / hab
5 – Dette / Pop	562 € / hab	866 € / hab
6 – DGF / Pop	88 € / hab	207 € / hab
7 – DP/ DRF	42.3 %	49.8 %
9 – MAC/RRF	76.5 %	89.4 %
10 – DE / RRF	60.9 %	35.9 %
11 – Dette / RRF	56.1 %	83.7 %

Le résultat du ratio 1, déjà peu élevé en 2016 et 2017 (714 € et 681 € par habitant) par rapport aux Communes de la strate (846 €) augmente cette année (731 €), du fait de l'évolution positive des Dépenses de Fonctionnement, tout en restant fidèle au caractère particulièrement économe de la gestion municipale en termes de fonctionnement.

Le second ratio augmente très légèrement (447 € contre 442 en 2017) et illustre le fait que notre pression fiscale est légèrement inférieure à celle des autres Communes (450 €), malgré une valeur locative supérieure.

Le ratio 3, lui, augmente sensiblement (+ 35 %), porté par la vente de foncier effectuée cette année. Malgré cette recette exceptionnelle, la Commune est encore située sous le niveau de la strate, rappelant ainsi la faiblesse de nos recettes propres en Section de Fonctionnement et justifiant pleinement la gestion rigoureuse de cette Section.

Comme constaté l'année dernière dans le document synthétique du DOB 2018 (page 7), le chiffre ceyresten du **ratio 4** est le reflet des importants investissements structurels qui ont été engagés depuis trois ans. Passant entre 2016 et 2017 de 238 € à 737 €, se situant aujourd'hui à 601 € et se plaçant ainsi presque bien au-dessus des Communes de la strate (371 €), ce ratio illustre la forte action d'investissement menée en 2017 et 2018, tendance qui devrait s'atténuer en 2019 avec un volume d'investissement moins massif et plus diffus.

Le ratio 5, celui de l'endettement par habitant a logiquement subi en 2018 une baisse, la Commune n'ayant pas eu recours à l'emprunt cette année. Ce ratio passe donc de 604 € par habitant en 2017 à 562 € en 2018, restant ainsi encore bien en-dessous du niveau des Communes de la strate (866€ soit presque 55 % de plus que le chiffre ceyresten).

Avec un **ratio 6** équivalent à seulement 42.5 % de celui des autres Communes (207 €), et à un niveau qui est strictement égal à l'exercice précédent (88 € par habitant), Ceyreste ne peut pas être accusée de vivre aux crochets de l'Etat ni des deniers publics. Commune considérée comme socialement favorisée, Ceyreste n'est pas notamment éligible aux fonds de la Politique de la Ville. Notre tranquillité a un prix, nous le payons clairement. Il est toutefois à noter que le Gouvernement a sur ce point tenu parole, puisque notre Dotation Forfaitaire n'accuse plus, cette année, la baisse considérable constatée de 2012 à 2017.

Le ratio 7 illustre le fait que notre marge de manœuvre en termes de ressources humaines est des plus faibles, mais notre situation reste toutefois très légèrement plus favorable que pour les autres Communes (- 15 %) ; les efforts menés cette année encore en matière de maîtrise de la masse salariale (- 4% comme en 2017) impacte directement ce ratio, qui baisse de plus de 5 points en douze mois et conforte donc notre performance par rapport à la strate.

Du fait de l'augmentation de nos recettes réelles de Fonctionnement, le montant du **ratio 9** baisse sensiblement, situant même la Commune sous la strate, alors que nous la dépassions en 2017, avec alors un ratio de plus de 95 %. Cette évolution favorable n'est que momentanée, du fait de l'augmentation ponctuelle de nos recettes (vente de foncier) et nous devrions retrouver en 2019 un taux plus conforme aux habitudes ceyrestennes ; nos besoins en investissement étant également appelés à baisser, cette évolution ne portera pas préjudice à notre situation financière.

Comme en 2017, peu représentatif, **le 10^{ème} ratio** ne peut être interprété à l'échelle d'un exercice et reste surtout peu adapté à la situation particulière de notre Commune, qui dispose d'une Section Investissement confortable mais de recettes de Fonctionnement généralement trop peu élevées. La recette exceptionnelle de cette année, là-aussi, trouble encore un peu plus une analyse déjà périlleuse par définition sur ce ratio.

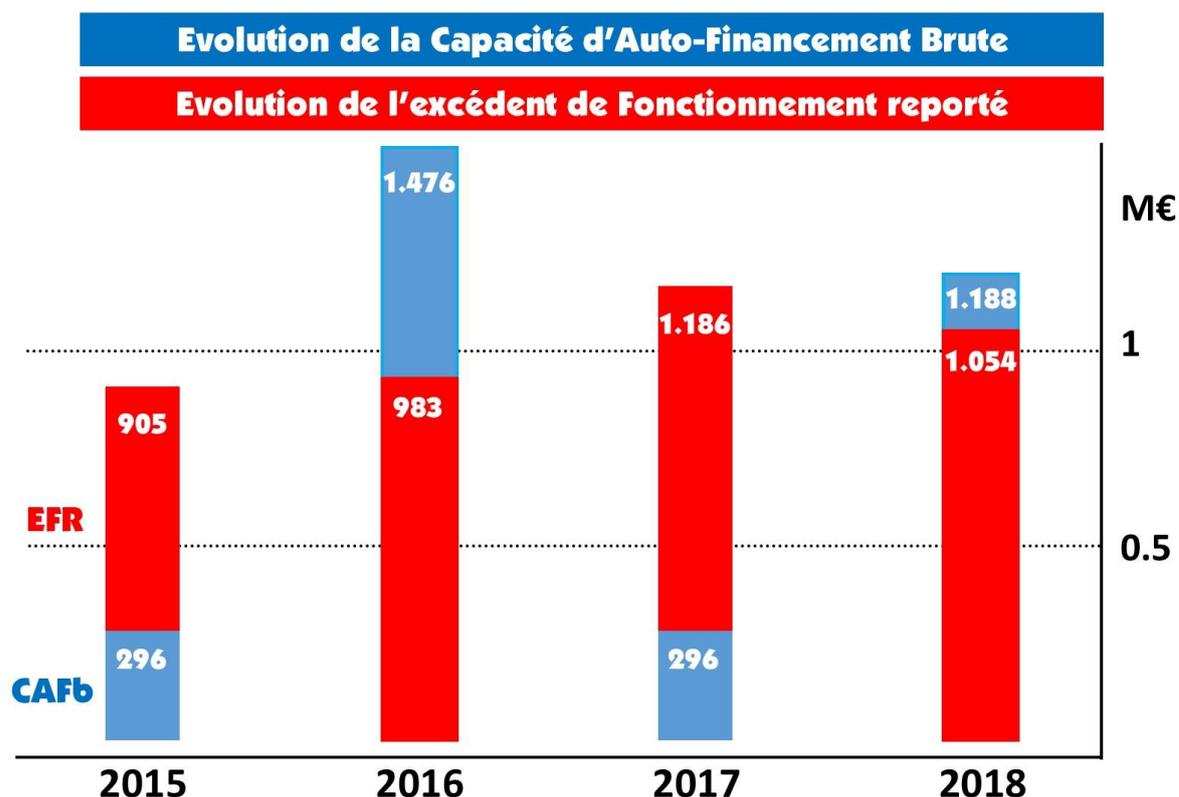
Enfin, **le 11^{ème} et dernier ratio** obligatoire conforte le constat fait plus haut au sujet de nos recettes de Fonctionnement, en sachant que, hors cette recette exceptionnelle, nous nous situerions encore en-dessous de la strate, ce qui confirme notre très bonne situation en matière d'endettement.

TABLEAUX ET ANALYSE DES INDICATEURS FINANCIERS

RIGIDITE STRUCTURELLE

Le ratio de « rigidité structurelle » représente les dépenses incontournables (frais de personnel ajoutés aux frais financiers), sur les recettes réelles de Fonctionnement. Il permet de mesurer la marge de manœuvre budgétaire dont dispose la Commune. Ce ratio doit communément se situer sous la barre des 60% (afin que la Commune dispose donc de 40% de marge de manoeuvre). A Ceyreste, en fin d'exercice 2018, ce ratio est de 31.74 %, laissant ainsi à la Commune une marge de plus de 68 %, ce qui nous place presque 30 points au-dessus de la norme, soit dans une situation, comme chaque année, très favorable au regard de ce ratio, illustrant ainsi les mérites de la gestion très serrée de nos dépenses de personnel.

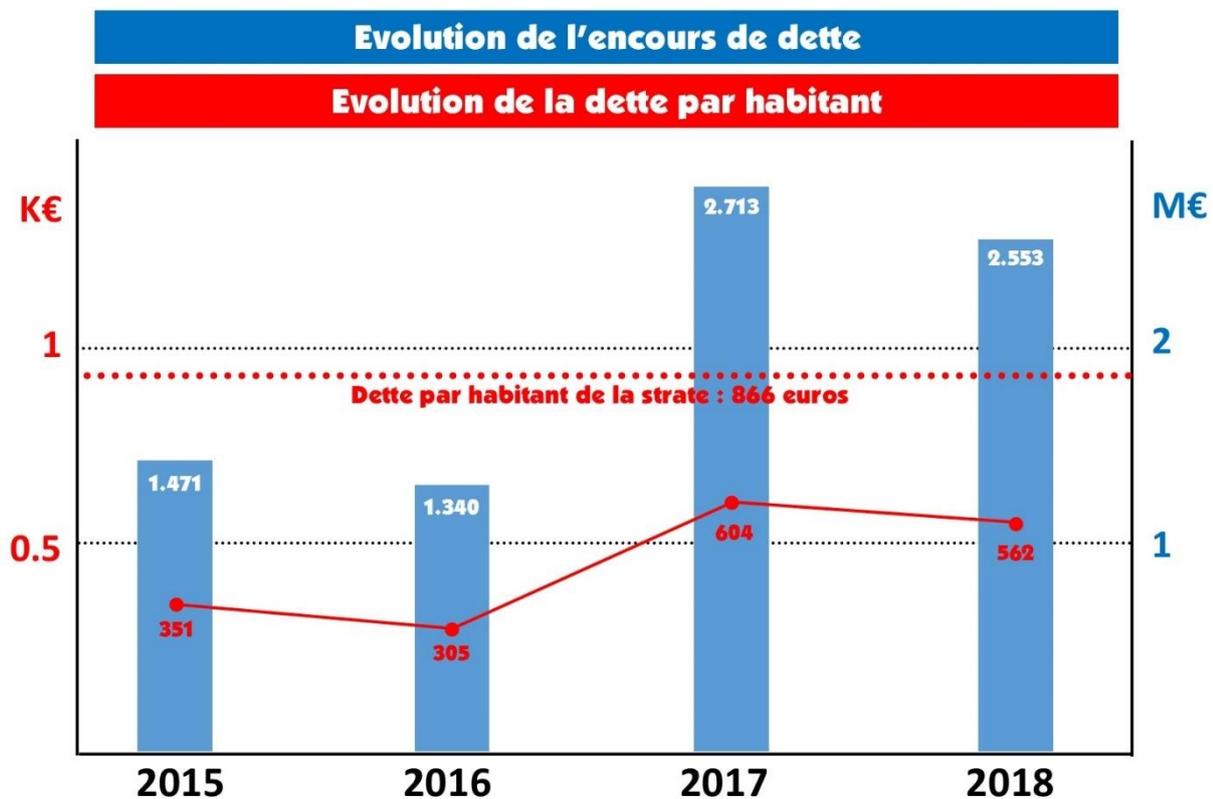
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)



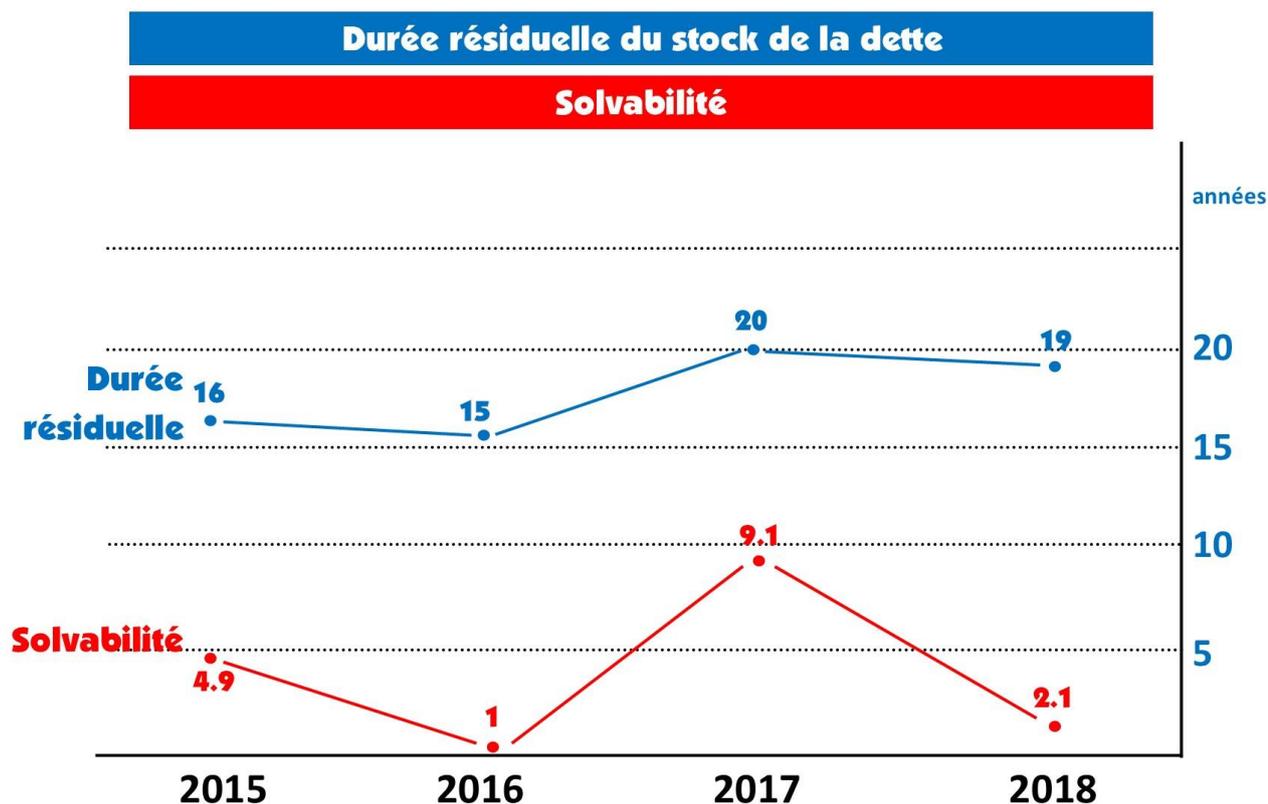
La CAF brute (ou Epargne brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement (Excédent Brut de Fonctionnement), auquel sont déduits les intérêts de remboursement de la dette (Chapitre 66 – Charges financières).

La CAF permet, dans l'absolu, de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Le chiffre de 2016 était logiquement faussé par la recette exceptionnelle de 1.3 M€ (bail emphytéotique Sogima) ; celui de 2018 n'échappe pas à la même règle, avec la vente du terrain des Devens. La Commune voit donc logiquement sa CAF retrouver, en 2018, un niveau proche de celui de l'année 2016. Dans le même temps, l'excédent de fonctionnement reporté baisse de 132 K€ mais reste considérable à 1.054 K€, préparant ainsi les difficiles années à venir pour notre Section de Fonctionnement, compte-tenu de la faiblesse de nos ressources et de l'incertitude financière pesant sur les Collectivités Territoriales, chaque année un peu plus.

DETTE DE LA COMMUNE



La situation de notre endettement est toujours aussi remarquable : En 2018, notre niveau d'endettement se situe à seulement 65 % de la moyenne de la strate (562 € contre 866 € en moyenne pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants), ce qui laisse à la Commune une marge notable sur cet indicateur, sans pour autant que la Commune envisage de recourir prochainement à l'emprunt. Il est à noter que le volume de notre encours de dette est appelé à baisser considérablement en 2020, car la Commune remboursera alors les 500 K€ empruntés en 2017 par un emprunt relais à taux faible (intérêts de seulement 7.500 € sur 36 mois), emprunt contracté uniquement dans le but de préserver l'état de notre trésorerie pendant ces années de fort investissement.



La capacité de désendettement, ou solvabilité de la Commune, évolue logiquement à la baisse (passant de 9.1 années à 2.1 années), du fait de l'augmentation sensible et ponctuelle de nos recettes de Fonctionnement. Rappelons que ce ratio de solvabilité mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser l'intégralité de la dette si elle y consacrait tout son autofinancement (en l'occurrence 1.188 K€ en 2017). Il doit être comparé à la durée résiduelle du stock de dette qui est à ce jour de 19 ans, ce qui nous place donc dans une situation très favorable.

De plus, l'emprunt contracté en 2017 était de 1.5 M€ mais était composé de deux emprunts distincts, l'un de 1 M€ sur 20 ans (taux fixe) et l'autre de 500 K€ en prêt relais sur 36 mois à un taux très faible (2.500 € d'intérêts par an seulement).

Ainsi, à compter de 2020 (date échéance de ce prêt relais), notre endettement baissera sensiblement, abaissant donc notre solvabilité d'autant.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

Principales Opérations Dépenses réelles d'Investissement	Réalisé 2018
Construction du Groupe Scolaire	2.096.405 €
Espaces verts et aménagements urbains	198.780 €
Rénovation et accessibilité de la Cour de l'école Albert Blanc	147.220 €
Vidéo Protection	110.935 €
Amélioration des Bâtiments Communaux	90.008 €
Réaménagement de l'hôtel de ville	68.568 €
Amélioration de la forêt communale	44.710 €

En matière d'Investissement, l'année 2018 aura été globalement stable par rapport à l'exercice précédent : 3.280.710 € réalisés cette année contre 3.374.916 € en 2017.

Presque les deux tiers de cette somme (2.096.405 €) concernent la seule construction de l'Ecole Jean d'Ormesson, investissement phare du mandat 2014/2020. L'école Albert Blanc n'a pas été oubliée pour autant, puisque la cour a été totalement rénovée cet été, la rendant plus sécurisée et accessible à tous, valide ou non.

Ce niveau d'investissements devrait perdurer encore une année, s'achevant donc à quelques mois de la fin du mandat, et laissant ensuite place à un volume d'investissement (inférieur au million d'euros) plus conforme à notre strate, la Commune ayant alors atteint un niveau d'équipement adapté à ses besoins.

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018

Principales Opérations Dépenses réelles d'Investissement	Réalisé 2018
Subvention CD13 - Construction du Groupe Scolaire (CDDA)	1.085.605 €
Subvention CD13 – Rénovation Hôtel de Ville (CDDA)	172.775 €
Subvention Etat – Rénovation Hôtel de Ville	117.800 €
FCTVA	95.858 €
Subvention CD13 – Amélioration des Bâtiments Communaux	81.465 €
Subvention CD13 - Aménagement Parc du Vallon de la Chilière	44.731 €
Subvention CD13 – Espaces Verts et aménagements urbains	24.292 €
Subvention CD13 – Amélioration de la Forêt Communale	21.632 €

Excepté le FCTVA, dont l'assiette est calculée, rappelons-le, sur l'année N-2, donc le Compte Administratif 2016, pour 95 K€, les recettes d'investissement sont logiquement composées des subventions de nos partenaires institutionnels (principalement le Conseil Départemental) et se rapportent aux opérations déjà réalisées et clôturées au plus tard au début de l'exercice 2018.

Le FCTVA constitue une importante contribution de l'Etat aux dépenses des Collectivités en matière d'investissement et permettra, en 2018, 2019 et 2020 d'abonder la Section Investissement de façon notable. Son but est de compenser, de manière globale et forfaitaire, les versements de TVA que les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics bénéficiaires sont amenés à effectuer sur leurs investissements.

Le montant total des subventions d'investissement est en 2018 de 1.562.139 €, soit une hausse de 50 % par rapport à l'exercice précédent (1.037.139 € en 2017).

BUDGET 2019 ET PROSPECTIVE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

Comme expliqué en Page 3 de ce document, nos dépenses de Fonctionnement ont accusé une hausse en 2018, hausse qui s'explique par divers phénomènes conjoncturels, essentiellement illustrés par trois constats :

- Une augmentation notable de nos équipements, en quantité et en qualité, qui implique des frais induits en termes de coûts de fonctionnement (fluides, domotique, ...),
- Certaines dépenses à lisser sur les deux exercices, car imprévisibles (consommation de fluides) ou facturées tardivement par les prestataires,
- Un volume de ressources humaines limité et dicté par nos impératifs de gestion, qui implique un nécessaire recours à des prestataires extérieurs.

Il conviendra donc, en 2019, de contenir cette évolution :

- Concernant les coûts de maintenance, la tendance devrait être à la stabilisation, car les investissements 2019 ne devraient pas créer de besoins nouveaux en la matière.
- Le caractère imprévisible des facturations de consommation de fluides ne dépend hélas pas de la Commune, celle-ci restant dépendante de l'initiative des fournisseurs.
- Quant à nos ressources humaines, le travail engagé en matière de maîtrise de notre masse salariale est aujourd'hui clairement optimisé ; il conviendra d'attendre, dans les années à venir, l'effet de la pyramide des âges pour pouvoir, le cas échéant, recalibrer nos besoins sur les différentes filières d'emploi.

Enfin, nos dépenses relatives aux différents prélèvements (Pénalités SRU) ou contributions (Attribution de Compensation) devraient rester stables cette année, voire baisser légèrement : déduction éventuelle de certaines dépenses de la pénalité SRU, prise en compte du transfert du Cimetière métropolitain en notre faveur sur une année entière et non seulement un trimestre comme cette année (transfert au 1^{er} octobre 2018).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

Conformément aux choix des années précédentes, les taux d'imposition resteront stables en 2019 et la réévaluation annuelle des bases locatives par les services de l'Etat et des nouvelles constructions permettra de constater une légère hausse, à l'instar de celle constatée chaque année.

L'installation du Funérarium dans des locaux municipaux (anciens locaux administratifs Transexim) permettra à la Commune d'encaisser cette année 48.000 € (année incomplète en 2018) et par ailleurs, le camping, qui a vu sa capacité foncière augmenter courant 2018, génèrera une recette de 41.372 € en 2019. Ce sont là deux illustrations de la volonté communale en matière d'augmentation de ses ressources propres qui pourront, par ces deux décisions, évoluer positivement et sensiblement (30 % de plus qu'en 2017).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Principales Opérations d'Investissement Envisagées	Prévision exercice 2019
Aménagement du stade (pelouse synthétique et vestiaires) - CDDA	860.000 €
Rénovation des Ecoles Albert Blanc et Muscatelle et réaménagement de la Cuisine centrale - CDDA	570.000 €
Acquisition immobilière	390.000 €
Nouveau Groupe Scolaire (clôture du dossier)	270.000 €
Aménagement du cimetière ancien (cases)	200.000 €
Eclairage Public (Bd A. David, Parking de Caunet)	185.000 €
Participation aux abords de l'Hôtel de Ville	180.000 €
Participation au Parking des peupliers	170.000 €
Aménagement des abords du Centre de Loisirs	60.000 €
Acquisition d'un véhicule Police Municipale	25.000 €
Rénovation de la toiture de la salle polyvalente (étanchéité)	20.000 €
Installation de 4 radars pédagogiques (Chem. Ste Brigitte et Av. des Peupliers)	20.000 €

Alors qu'en 2018, la seule construction de l'école Jean d'Ormesson avait capté les deux tiers de nos dépenses d'investissement, la répartition sera plus diverse en 2019, avec toutefois un volume d'investissement qui ne sera que très légèrement inférieur.

Un tiers de nos dépenses (870 K€) seront destinées à la création du stade de rugby pelousé (synthétique) et au réaménagement des vestiaires de cet équipement.

Les deux anciennes écoles (Albert Blanc et la Muscatelle), ainsi que la Cuisine Centrale seront partiellement ou totalement rénovées, pour 570 K€ :

- Travaux de l'école Albert Blanc (2^{ème} tranche) : Réfection des toitures et façades
- Rénovation de l'école La Muscatelle (1^{ère} tranche) des réseaux d'adduction d'eau et de chauffage
- Réaménagement total de la Cuisine Centrale (agrandissement et réorganisation des locaux)

La Commune deviendra propriétaire de la parcelle de Mme Grimaldi (390 K€), afin de permettre, en 2020, le réaménagement et l'agrandissement de la place Albert Blanc, qui verra ainsi sa superficie quasi doubler ; cela permettra par ailleurs la création de plusieurs dizaines de places de stationnement, sécurisera les abords de l'école Albert Blanc (parvis et ombrière) et facilitera l'implantation d'un nouveau boudrome.

Le cimetière ancien sera rénové (pour 200 K€) et accueillera plusieurs dizaines de sépultures nouvelles, en cases enfeu (plus accessibles financièrement pour les familles endeuillées) et en colombarium, afin de répondre aux pratiques funéraires qui se développent (crémation).

L'éclairage public, notamment sur le Bd Alphonse David, sera renforcé et rendu plus performant (leds), à hauteur de 185 K€.

La sécurité ne sera pas oubliée, avec l'installation de nouveaux radars pédagogiques (20 K€) et l'acquisition d'un nouveau véhicule de Police Municipale (25 K€).

Enfin, la Salle Polyvalente verra sa toiture rénovée par des travaux d'étanchéité (20 K€), première étape d'une rénovation d'ampleur, planifiée pour le prochain mandat.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019

Le réaménagement du stade bénéficiera d'une subvention départementale à hauteur de 60 % du montant HT de l'opération (soit 516 K€), comme tout projet contenu dans le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA).

Le FCTVA, perçu comme chaque année à N+2, sera le reflet de nos investissements 2017 et atteindra la somme de 522 K€.

La rénovation des écoles les plus anciennes et de la cuisine centrale, le réaménagement du Cimetière ancien et l'acquisition d'un nouveau véhicule de Police Municipale, eux-aussi inscrits au CDDA, seront subventionnés respectivement pour 362 K€, 120 K€ et 15 K€.

Après plusieurs années d'attente, compte-tenu de l'efficacité relative de l'acquéreur, nous encaisserons enfin le produit de la vente du terrain à la société Néolia, pour 342 K€.

Enfin diverses opérations seront subventionnées par le Département des Bouches du Rhône, dans le cadre d'autres dispositifs dont la Commune a pu bénéficier : Eclairage public (116 K€), Accessibilité PMR déjà réalisées dans divers bâtiments communaux (37 K€), Aménagement des abords du Centre de Loisirs (17 K€).

Par ailleurs, le Département a également été sollicité en vue d'obtenir une subvention pour l'acquisition de la Propriété Grimaldi, mais n'ayant pas encore connaissance du montant éventuel de cette subvention, nous ne la mentionnons pas ci-dessous.

Recettes Prévisionnelles d'Investissement	Prévision exercice 2019
FCTVA	522.000 €
Subvention CD13 / CDDA Stade	516.000 €
Subvention CD13 / CDDA Rénovation autres écoles	362.600 €
Vente de foncier à Néolia	342.000 €
Subvention CD13 / CDDA Réaménagement du cimetière ancien	120.000 €
Subvention CD13 / Eclairage Public	116.600 €
Subvention CD13 / Accessibilité PMR	37.947 €
Subvention CD 13 / Aménagement abords Centre de Loisirs	17.005 €
Subvention CD13 / CDDA Acquisition véhicule Police	15.000 €

RAPPEL : Notre mode d'évaluation des sommes évoquées ne varie pas d'un exercice à l'autre : prendre en compte toutes les dépenses probables et les seules recettes certaines. Voilà pourquoi il n'est pas interdit de penser que le résultat en fin d'exercice sera plus favorable aux finances de la Commune.

Toutefois, afin d'éclairer au mieux le Conseil Municipal dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, la Commune souhaitait porter à la connaissance des élus la liste des subventions qu'elle compte obtenir de la part de ses partenaires institutionnels.

PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT 2019 - 2021

L'équipe municipale a souhaité inscrire son action dans une démarche lucide et opportuniste en matière de stratégie financière. Ainsi, le recours plus que modéré à l'emprunt permet à la Commune d'envisager sereinement son avenir sur ce plan. L'allègement programmé de son endettement en 2020, avec le remboursement annoncé des 500 K€ empruntés temporairement en 2017, ne fait que conforter ce sentiment. Les efforts considérables fournis par les élus et services municipaux pour contenir nos dépenses de Fonctionnement illustrent également cette stratégie et permettent d'aborder les années à venir avec calme et sérénité.

En matière d'Investissement, il convenait de stopper la logique de thésaurisation propre à Ceyreste. La vocation d'une Collectivité n'est pas de faire fructifier des deniers publics issus de la fiscalité, donc des foyers ceyrestens. Son rôle est au contraire de veiller à une dépense publique juste et adaptée, conforme aux besoins de la population, sans pour autant handicaper la Commune pour les prochaines années et décennies. Dès 2020, notre Section Investissement retrouvera un volume plus conforme à celui de notre Budget, autour du Million d'Euros. Bien équipée, Ceyreste n'aura alors pas besoin de plus.

Il fallait également impulser une nouvelle dynamique permettant d'augmenter nos ressources propres, conscients que nous sommes de la fragilité, en termes de pérennité, des dotations, subventions et ressources fiscales. La création de nouvelles recettes (Funérarium, agrandissement du camping) marque cette volonté, qui devra être prolongée et intensifiée au cours des prochains exercices. Il faudra être ingénieux et inventifs ; nous ferons tout pour l'être.

CONCLUSION

« Malgré un contexte délicat et de forts enjeux, nous réussissons ici à maintenir le cap qui est maintenant le nôtre depuis plusieurs années : investir selon nos stricts besoins, maîtriser au plus près nos dépenses de Fonctionnement, répondre aux attentes des Ceyrestens sans engager la Commune dans une voie qui la pénaliserait à l'avenir.

C'est le choix de la responsabilité et de l'engagement que nous faisons, avec pour seul objectif le bien-être de tous, quels que soient leur âge, leurs aspirations, leurs moyens.

Pour bien voir loin, il faut commencer par voir clairement aujourd'hui.

C'est le cas, malgré une conjoncture complexe et aléatoire.

Nous ne pourrions pas nous permettre de laisser une place au hasard.

Agir pour l'éducation, le cadre de vie et la sécurité de tous,

Agir pour Ceyreste, avec réalisme et ambition, voilà notre volonté. »

Patrick GHIGONETTO, Maire de Ceyreste